



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2020

**Etaient présents** : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS** : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

### **SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2020.**

Au regard des délais courts, les procès-verbaux du conseil d'installation et celui du 13 juillet seront remis avec les convocations pour le conseil municipal de septembre.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question en fin de conseil, relatif à la désignation de délégués appelés à siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre. En effet, le syndicat souhaite que l'intercommunalité soit représentée par un maire au minimum.

À l'interrogation de **Madame LORPHELIN**, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une représentation substitution.

**Adopté à l'unanimité.**

### **1. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET COMMUNAL ET DE L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. EXERCICE 2019.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal pour 2019, Commune et E.C.R.H.

Ces documents en raison du principe de la dualité des écritures en comptabilité publique, présentent les mêmes chiffres que les comptes administratifs du Maire-ordonnateur, pour la Commune et l'Espace Culturel Robert Hossein.

**Au cours du délibéré :**

**Madame DELANSAY** indique ne pas avoir vu le rapport d'orientations budgétaires actualisé et se demande si Monsieur le Maire va en parler.

**Monsieur le Maire** signale que cela sera vu au moment de la question relative au budget primitif.

**Madame DELANSAY** constate des différences entre le rapport d'orientations budgétaires et le budget prévisionnel proposé ce soir, indiquant que certaines dépenses prévues en début d'année ne figurent pas au budget. Elle estime que cela aurait été appréciable de les avoir en amont afin de mieux préparer leurs interventions.

**Monsieur le Maire** lui fait remarquer qu'entre la crise sanitaire et la sollicitation infructueuse auprès de la précédente gouvernance au sein de la Communauté de Communes Flandre Lys, les choses ont évolué.

**2. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – COMMUNE ET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. EXERCICE 2019**

**a) Pour la Commune :**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de la commune pour l'exercice considéré.

Il rappelle que chaque membre de l'assemblée a pu prendre connaissance des chiffres présentés.

Section de Fonctionnement

Recettes		12 364 329,66 €
Dépenses	-	<u>11 231 165,83 €</u>
Excédent 2019		1 133 163,83 €
Excédent reporté en 2018	+	<u>1 036 583,21 €</u>
Excédent Global 2019		2 169 747,04 €

Section d'Investissement

Recettes		3 217 400,14 €
Dépenses	-	<u>2 262 185,75 €</u>
Excédent 2019		955 214,39 €
Excédent reporté 2018		<u>45 394,71 €</u>
Excédent Global 2019		1 000 609,10 €

Situation des engagements non soldés de 2019

Dépenses engagées		474 496,00 €
Recettes engagées		/ €
Déficit à financer au BP 2020		<u>- 474 496,00 €</u>

Après la présentation synthétique par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à la majorité des votes exprimés (20 pour, 4 contre, 4 abstentions), et sous la présidence de Monsieur Hervé MORVAN – Maire-Adjoint aux finances, en l'absence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif pour l'exercice 2019.

### Au cours du délibéré :

**Madame LORPHELIN** revient sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et s'interroge sur le fort impact sur la commune alors que parallèlement la commune percevait la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

**Monsieur le Maire** répond qu'effectivement, cela est surprenant, mais rappelle la baisse de dotation de l'État qui s'élève à 800 000 € par an. Il ajoute qu'il aurait souhaité que la Communauté de Communes Flandre Lys quadruple la dotation de solidarité communautaire de 2014 et regrette de ne pas avoir été entendu. Il indique qu'à partir de 2021, la marge de manœuvre sera de 250 000 €.

**Madame LORPHELIN** revient sur les opérations patrimoniales et fait remarquer que la plupart sont de nouveaux élus qui n'ont pas voté le budget primitif 2019 et souhaite savoir de quelle construction il s'agit en dépenses section d'investissement code 2313.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit pour lui des locaux de la police municipale mais précise qu'il y a lieu de vérifier.

### Après vérification, voici le détail des travaux de constructions :

#### **Article 2031 (études)**

Arsenal	960 €
AMO Victor Hugo	58 011 €
Route d'Hazebrouck	4 680 €
Route de Cassel	6 096 €
Halte Fluviale	7 728 €

#### **Article 2051**

Logiciel Adobe	1 057 €
----------------	---------

#### **Article 204**

SIECF (Rues Docteur Rousseau et Freigneaux)	41 048,60 €
---	-------------

#### **Article 2312**

Démolitions de bâtiments (Arsenal, maison éclusière, atelier rue Barra)	72 084 €
Parking Oscar Delache	9 762 €

#### **Article 2313**

Salle Michel et Janine Raeckelboom	55 760,77 €
Arsenal	1 428 €
Police Municipale	30 252 €
Halte Fluviale	1 188 €
Multi-Accueil	8 199 €
Trésorerie / PM	37 860 €

#### **Article 2315**

Raccordement Eaux Usées / Enseigne PM	24 712 €
Stores école Victor Hugo	27 347 €
Bardage salle Sizaire	29 846 €
Trottoirs (marché CCFL) rues Docteur Rousseau et de la Prairie	115 482 €
Trottoirs et arrêt de bus route d'Hazebrouck	116 732 €
Jeux Jardins de Flandre	9 587 €

#### **Article 2764**

Batellerie	68 750 €
------------	----------

**b) Pour l'Espace Culturel Robert Hossein :**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de l'ECRH pour l'exercice 2019. Il rappelle que chaque membre de l'assemblée a pu prendre connaissance des chiffres.

<u>Section de Fonctionnement :</u>	
Recettes	309 523,37 €
Dépenses	- 359 826,19 €
Déficit 2019	- 50 302,83 €
Excédent 2018 reporté	63 259,03 €
Excédent global 2019	12 956,21 €
<u>Section d'Investissement :</u>	
Recettes	56 084,79 €
Dépenses	- 69 716,74 €
Déficit 2019	- 13 631,95 €
Excédent 2018 reporté	12 511,19 €
Déficit global 2019	- 1 120,76 €

Le compte administratif de l'Espace Culturel Robert Hossein pour l'exercice 2019, présenté par Monsieur le Maire, est adopté à la majorité des votes exprimés (20 pour, 4 contre, 4 abstentions), et sous la présidence de Monsieur Hervé MORVAN – Maire-Adjoint aux finances, en l'absence de Monsieur le Maire, par les membres du conseil municipal et approuve le compte administratif pour l'exercice 2019.

**Au cours du délibéré :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les gros investissements ont été réalisés sur le précédent mandat et qu'il reste uniquement le revêtement de sol côté médiathèque.

À son retour, Monsieur le Maire remercie le service comptabilité de la collectivité ainsi que tous les services de la ville pour ce résultat, sans oublier les élus qui ont travaillé pour contenir les montants afin de pouvoir réaliser des investissements.

**3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE ET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN.**

Le résultat de l'exercice 2019, déterminé par la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, se doit, dans le cadre de la comptabilité M14, qui s'inspire du Plan Comptable Général, d'être affecté au Budget Primitif 2018. Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité, à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions), autorise lesdites affectations au budget primitif 2018 :

- a. pour la commune : 2 169 747,04 € (1 369 747,04 € reporté sur l'excédent de fonctionnement – 800 000 € reporté sur l'investissement) ;
- b. pour l'ECRH : 12 956,21 € (11 835,45 € reporté sur l'excédent de fonctionnement – 1 120,76€ reporté sur l'investissement).

#### Après le délibéré :

**Madame LORPHELIN** indique que son équipe a décidé de s'abstenir étant donné qu'ils n'ont voté ni le budget primitif, ni le compte administratif. Elle constate également que l'affectation est due à la non réalisation de certaines dépenses d'investissements prévues au budget.

**Monsieur le Maire** répond qu'effectivement, certains projets ont pris du retard, citant la halte nautique, les trottoirs rue de Cassel et le parking de l'école Bezegher.

#### **4. PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR LA COMMUNE – EXERCICE 2020. FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque membre a reçu les propositions chiffrées article par article du projet de Budget Primitif de l'Exercice 2020 pour la commune et arrêté ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement : **13 106 400 €**
- section d'investissement : **4 481 500 €**

En fonction du produit fiscal attendu des taxes locales pour financer ce projet de budget, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de base de chacune d'elles :

- la taxe d'habitation à **17,70 %**
- Le Foncier bâti à **16,99 %**
- Le Foncier non bâti à **45,37 %**

Il fait remarquer qu'il n'a pas été prévu d'augmentation de ces taxes.

Le conseil municipal :

- fixe les taux des trois taxes directes locales à **l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions)**.
  - adopte le projet de Budget Primitif 2020 à **l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions)**.
- La liste Agir Ensemble Pour Merville décide de ne pas prendre part au vote.**

#### Au cours du délibéré :

**Madame LORPHELIN** signale que concernant le taux de la taxe d'habitation, il ne peut être modifié et que l'on peut donc constater.

**Monsieur le Maire** donne ensuite des explications sur la section de fonctionnement et notamment les charges à caractère général, indiquant que suite aux arrêts des contrats uniques d'insertion (CUI), la commune essaye de les intégrer progressivement, précisant qu'il s'agit en général de Mervillois n'ayant pas de diplôme avec un problème de mobilité. Il revient ensuite sur la section d'investissement et le fait de reporter la 2<sup>ème</sup> phase de l'école Victor Hugo suite au Covid 19 et l'absence d'accord avec la précédente gouvernance de la Communauté de Communes Flandre Lys.

**Madame DI PENTA** souhaite obtenir des précisions sur les charges de personnel et sur la logique de recrutement.

**Monsieur le Maire** répond qu'en 2017, la commune comptait environ 20 CUI, ces derniers étaient pris en charge à hauteur de 75 % par l'État et 25 % par la commune. Ces derniers ont été par la suite remplacés par des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) pris en charge à hauteur de 50 % par l'État et 50 % par la commune. Il indique ne jamais avoir été favorable aux emplois précaires, car au bout de 2 ans, ils terminent leurs contrats et sont remplacés par d'autres contrats. Il estime qu'humainement ce n'est pas correct. Les seuls qui puissent être gardés ce sont les personnes de 57 ans et plus, pour lesquels il est possible de les emmener jusqu'à leur retraite. Il indique avoir pérennisé 3 contrats par an depuis 2017. Concernant les contrats PEC, il ne préfère pas s'engager n'ayant pas de vision assez fine pour continuer et pour les raisons motivées ci-dessus.

**Madame DI PENTA** estime que sa logique a des limites sur le long terme. Il signale que la mesure sociale est de les former afin qu'ils puissent se réinsérer par la suite.

**Monsieur le Maire** lui fait remarquer que beaucoup de personnes souhaitent intégrer les services de la collectivité. Il admet que cette façon de procéder a ces limites. Il ajoute qu'en contrepartie il existe les contrats d'apprentissage qui bénéficie parallèlement d'une formation plus adaptée.

**Madame LORPHELIN** revient sur les dépenses de fonctionnement et fait remarquer qu'à l'article 64168 « Autres emplois d'insertion », il est indiqué une dépense de 1 800 € au BP 2020 contre 14 000 € au BP 2019 et s'interroge.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'il n'y en a quasiment plus car ils ont tous été intégrés.

**Madame LORPHELIN** ajoute que sur les dépenses de fonctionnement, à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé », on fait mention d'une dépense de 505 980 € et souhaite savoir à quoi correspond la différence entre ce montant et le réalisé 2019, soit 263 533,99€.

**Monsieur le Maire** rappelle que ce chapitre correspond aux subventions versées aux associations. La différence correspond à l'objectif du BP 2020.

**Madame LORPHELIN** prend note qu'il s'agit de l'équilibrage des comptes. Elle s'interroge ensuite sur l'article 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) », d'un montant réalisé en 2019 s'élevant à 1 504,27 € et dont l'objectif en 2020 est fixé à 183 000 €.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit des impayés de cantine laissé en stand-by depuis 6 mois mais qu'il va reprendre, car cela demande beaucoup de travail.

**Madame LORPHELIN** revient ensuite sur les projets futurs et s'étonne de retrouver une recette de 125 000 € pour la Batellerie, mais aucune dépense.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'une subvention relative à la création de logements sociaux. Concernant ce projet, il ajoute que le début des travaux était prévu en début d'année mais au regard du Covid 19, cela a pris du retard. Il espère un démarrage courant octobre voire au plus tard au printemps prochain. Il revient sur les fonds de concours attribués par la Communauté de Communes Flandre Lys à savoir :

- l'un en 2018 équivalent à 50 € / habitant
- l'un en 2019 puis en 2020 équivalent à 75 € / habitant

Il espère que la nouvelle gouvernance pourra proposer un fonds de concours à 450 € par habitant au titre de l'année 2021, à faire valoir sur des dépenses d'investissement.

**Madame DELANSAY** revient sur le projet de halte fluviale et s'interroge si celle-ci ne pourrait-elle pas devenir communautaire, suite au changement de gouvernance au conseil communautaire, tout comme celle d'Haverskerque.

**Monsieur le Maire** répond que le projet de la halte fluviale est acté par l'Europe. L'écluse du Pont de Pierre, au début intégré dans le projet a été refusé par l'Europe car n'étant pas une activité économique. Il l'informe que cela fera partie des discussions futures avec la nouvelle gouvernance. Il prend l'exemple de l'hôtel Angelika qui n'était pas dans les compétences intercommunales. Il rappelle que pour le projet de halte fluviale, l'intercommunalité participe à hauteur de 40 %.

**Madame DELANSAY** évoque les aménagements voiries et souhaite savoir s'il est envisagé des pistes cyclables.

**Monsieur le Maire** indique que les communes de Fleurbaix, Laventie et Lestrem disposent d'un plan cyclo. Il ajoute avoir son idée sur ce dossier et indique y revenir dès la rentrée.

**Monsieur LORIDAN** prend ensuite la parole et déclare :

*« Monsieur le Maire, Monsieur Castex, premier ministre, a également indiqué que son plan de relance prévoirait des montants significatifs et inégalés en faveur d'un plan vélo très ambitieux et contractualisé avec les collectivités territoriales.*

*Monsieur le Maire, pouvez-vous indiquer au conseil municipal les initiatives et engagements que vous comptez prendre pour que Merville et plus globalement la CCFL soient dotées d'un véritable plan vélo ? En effet, si le candidat Bruno Ficheux, Président sortant, avait évoqué un tel plan vélo dans sa déclaration de candidature, le Président élu, Monsieur Jacques Hurlus n'en a pas soufflé mot, ce qui nous inquiète fortement.»*

**Monsieur le Maire** le rassure précisant qu'il va continuer le développement du plan vélo sur la commune dès septembre, avec la mise en place d'une commission dès la rentrée.

**Madame DELANSAY** revient ensuite sur les intérêts prévus au chapitre 66 d'un montant de 100 000 € alors que la commune n'a pas recours à l'emprunt.

**Monsieur MORVAN** indique qu'il s'agit de l'objectif à aujourd'hui.

**Madame LORPHELIN** rejoint les propos de Madame DELANSAY signalant qu'ils souhaiteraient avoir les chiffres exacts.

**Monsieur le Maire** signale qu'un budget doit être voté à l'équilibre.

**Madame DI PENTA** remercie Monsieur le Maire de s'être montré pédagogue, mais en l'absence de communication, son équipe a décidé de ne pas prendre part au vote.

## **5. PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN. EXERCICE 2020.**

De même, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque membre a reçu les propositions chiffrées article par article du projet de Budget Primitif de l'Espace Culturel pour l'exercice 2020, arrêté à la somme de :

- section de fonctionnement : 307 280,00 €
- section d'investissement : 62 000,00 €

Le projet de budget est adopté à l'unanimité. **La liste Agir Ensemble Pour Merville décide de ne pas prendre part au vote.**

### **Au cours du délibéré :**

**Madame DI PENTA** souhaite savoir s'il est envisageable que le cinéma devienne intercommunal.

**Monsieur le Maire** rappelle que le sujet fut abordé lors du précédent mandat, mais qu'il n'a pas abouti malgré les études (relatives aux charges de personnel, de fluides...) menées par la directrice générale des services de l'époque. Les clés de répartition cinéma / spectacle restaient complexes à mettre en place.

**Madame DI PENTA** propose, suite au changement de gouvernance au sein de la Communauté de Communes Flandre Lys, le renouvellement de la demande.

**Monsieur le Maire** indique que le sujet n'a pas encore été abordé. Il rappelle la complexité de ce projet étant donné que ce n'est pas une compétence intercommunale. Il ne manquera pas de la tenir informée.

**Madame DI PENTA** signale ne pas prendre part au vote pour les mêmes raisons que précédemment.

### **Après le délibéré :**

**Madame LORPHELIN** déclare que « *son groupe veut une culture politique ambitieuse donc ils vont voter pour* ».

**Monsieur le Maire** fait remarquer avoir réorienté les spectacles dès 2014 et constate l'augmentation des recettes.

**Madame LORPHELIN** confirme être en accord avec cette vision, et voter en ce sens.

## **6. RÉPARTITIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2020 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal vote successivement la répartition des subventions communales 2020 :

### **a. Établissements publics locaux :**

- CCAS : 967 000 € (590 000 € pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale + 377 000 € pour le fonctionnement du Centre Social)
- ECRH : 85 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

- b. Sociétés, associations et groupement locaux : 12 405 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention, le conseiller étant membre d'une association).

Au cours du délibéré :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au conseil de septembre, il sera proposé le vote de subventions Covid pour certaines associations au regard de la perte de leurs bénéfices dues à leurs manifestations annulées.

- c. Sections sportives de MERVILLE-SPORTS 20 900 €

Adopté à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention, le conseiller étant membre d'une association).

- d. Sociétés, groupements et associations extra-muros 900 €

Adopté à l'unanimité.

Au cours du délibéré :

À la demande de Madame LORPHELIN, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'IME d'Houplines.

**7. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2020. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL.**

La commune apporte annuellement un soutien financier au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal et du CCAS de Merville pour l'ensemble des prestations apportées par cette association en faveur des agents de la collectivité conformément à la délibération du 24 mars 2016 relative à l'action sociale en faveur des agents territoriaux.

À ce titre, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer pour l'année 2020 une subvention de 50 720 € et autorise la signature par le Maire d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association, dont un exemplaire est annexé à la délibération.

**8. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- a) 2 725,75 € au profit de l'association **Cyclotourisme**, pour l'acquisition d'un jeu de maillots (prise en charge à hauteur de 50 %).

Au cours du délibéré :

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la note de synthèse. Le montant de la subvention est de 2 725,75 € et non 1 894 € comme annoncé.

Monsieur LORIDAN ajoute que le brevet annuel n'a pas pu avoir lieu mais il tient à féliciter l'association qui a pallié cette absence avec une autre manifestation.



b) **3 000 €** au profit du **Tennis Club** de Merville, pour la réfection des terrains de tennis extérieurs.

**Au cours du délibéré :**

**Madame LORPHELIN** s'interroge sur les soufflettes présent sur les courts de tennis intérieurs.  
**Monsieur le Maire** répond que cela est réparé.

c) **600 €** au profit du **Cercle Généalogique du haut bassin de la Lys**, pour la restauration de registres.

**9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CAP MERVILLE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

L'union des commerçants, artisans et prestataires de Merville (CAP Merville), en partenariat avec la commune, a organisé un jeu concours intitulé « Le mois de la relance, le mois de la chance ! ». Ce jeu gratuit et avec obligation d'achat est régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans un règlement spécifique en annexe.

Le jeu était doté de 2 véhicules et de 3.500 € de chèques cadeaux.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, par décision du 29 mai 2020, et en accord avec les conseillers municipaux en place, la Ville de MERVILLE s'est engagée à verser à l'association une subvention exceptionnelle de 30 000 € afin de pouvoir financer les lots cités en préambule, ainsi que la logistique de ce jeu concours.

Cette décision a été prise en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Cette aide très exceptionnelle s'inscrit dans la volonté de la collectivité de poursuivre son soutien aux commerçants mervillois, afin de favoriser l'attractivité commerciale, et tout particulièrement au moment de la reprise après cette période qui a durement touché le commerce local.

Pour cela, une convention financière a été signée entre l'association CAP Merville et la commune, afin de définir les modalités de versement de la subvention et dont un exemplaire est annexé à la délibération.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité, à **l'unanimité**, valide le principe de la signature de cette convention.

**Au cours du délibéré :**

**Madame DELANSAY** demande si la commune a eu un retour sur l'évolution de l'activité des commerçants.

**Monsieur le Maire** répond que les commerçants qui sont restés ouverts pendant le confinement ont vu leurs chiffres d'affaires progresser mais il constate et regrette que la population ait repris ses habitudes. Il ajoute qu'à ce jour, 29 commerçants Mervillois ont pu bénéficier d'une aide par la Communauté de Communes Flandre Lys, ce qui s'élève à un montant total d'environ 85 000 €.

## **10. PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES VOYAGES ORGANISES PAR L'ASSOCIATION « LE TEMPS DES SENIORS » AU PROFIT DES AINÉS.**

L'Association « Le Temps des Seniors » organise régulièrement des voyages au profit des aînés mervillois. Il est donc proposé à l'assemblée, d'allouer une subvention correspondant à 20 € par participant, dans la limite de 2 voyages organisés maximum par an, et de 2 bus par voyage. Adopté à l'unanimité.

### **Au cours du délibéré :**

**Monsieur BEZILLE** s'interroge si Monsieur le Maire répondrait favorablement à l'association Bougez avec les amis du Sart.

**Monsieur le Maire** répond que oui, si l'association en fait la demande. Il est pour l'équité entre les 3 associations des aînés.

## **11. COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS.**

La commune de Merville adhérent au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, le Conseil est invité à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger sein du comité syndical.

Lors du Conseil Municipal du 13 juillet dernier, la commune avait désigné Messieurs José BAUDRY et Julien MOUILLE, délégués titulaires, et Messieurs Christophe DECREUS et Sébastien COUSYN, délégués suppléants.

Or, le comité syndical SIECF souhaite que la Communauté de communes soit représentée par un maire au minimum.

Le conseil municipal procède à une nouvelle élection dont le résultat est le suivant :

- Monsieur Joël DUYCK et Monsieur José BAUDRY : délégués titulaires
- Monsieur Julien MOUILLE et Monsieur Christophe DECREUS : délégués suppléants

## **12. QUESTIONS DIVERSES.**

**Monsieur LORIDAN** intervient et déclare :

*« Monsieur le Maire, nous avons appris par un tract de campagne électorale votre projet de création d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur une parcelle agricole située le long de la route d'Estaires.*

*Monsieur le Maire, si je me félicite de constater que le projet de création d'une nouvelle déchèterie intercommunale avance enfin, depuis le temps que les Mervillois sont privés d'une déchèterie de proximité, ce nouveau projet élaboré en secret, sans concertation, m'interpelle.*

*Les riverains nous ont saisis. Ils ont écrit au Président de la CCFL. On demande pour eux un rendez-vous rapide.*

*Par ailleurs, dans le projet initial sur la zone de la Maurianne, il était prévu de réduire au maximum les transports par camion, source de nuisances tant pour le voisinage que l'environnement, en installant deux systèmes novateurs.*

*Le premier consistait en la présence d'un méthaniseur sur place permettant de traiter l'important volume de déchets verts.*

*Le second consistait en l'installation de compacteurs de déchets permettant de réduire au maximum les transports routiers.*

*Monsieur le Maire, puisque le Président de la CCFL a abandonné l'idée d'installation d'un méthaniseur, pouvez-vous nous indiquer, premièrement si des solutions alternatives à la méthanisation sont à l'étude et si elles pourront contribuer à la réduction des transports routiers ?*

*En second, pouvez-vous nous indiquer si les mesures de compactage des déchets sont toujours d'actualité ? Enfin, de façon plus large, pouvez-vous indiquer quelles mesures vous comptez insuffler tant au niveau de la CCFL que du SMICTOM qui en a la compétence générale, pour essayer de réduire le plus possible les déchets quels qu'ils soient ? »*

**Monsieur le Maire** rappelle que la déchèterie existe mais ne reçoit plus de ferraille ni d'encombrant au regard de la plateforme en très mauvais état. Il ajoute que ce terrain est situé en zone inondable et qu'il est de ce fait impossible d'envisager une nouvelle construction. Il refait l'historique des différents endroits proposés à savoir :

- Un terrain au bout de la rue du Docteur Rousseau, pour lequel le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys s'est opposé car il était prévu la construction du campus aéronautique et le mécontentement des riverains. De plus elle aurait été située dans une zone d'activités ;
- Un second terrain a été trouvé à proximité du motocross, mais il s'est avéré trop dangereux en termes de sortie de voitures ;
- Un troisième terrain qui se situait route de la Gorgue, mais en zone inondable ;
- Le quatrième terrain proposé fut celui de l'ancienne route de la Gare, mais impossible car il est classé en zone artisanale ;

Il a même été question à un moment à proximité de la Lys afin de favoriser le transport des déchets par bateau.

Courant 2018, le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys et le Président du SMICTOM suggèrent une déchèterie commune Estaires / La Gorgue / Merville à mi-distance, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle. Les 3 communes étaient favorables et souhaitaient la mise en place d'un méthaniseur. Il indique avoir été visiter une déchèterie nouvelle génération avec davantage de tris. Il fait remarquer que suite à la nouvelle gouvernance au sein du SMICTOM et de la CCFL, il reste à voir si le projet peut être accepté en précisant que l'un des meilleurs endroits pour les 3 communes reste la route d'Estaires. Il ajoute que la déchèterie pourra recevoir l'amiante et qu'un espace sera dédié aux commerçants et artisans.

**Monsieur LORIDAN** fait remarquer qu'un méthaniseur c'est bien, mais que cela demande une réflexion. Au regard du coût que cela représente, il estime qu'il serait intéressant de trouver un partenariat privé / public.

**Monsieur BEZILLE** estime qu'il s'agit d'un réel problème pour les Mervillois et souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**Monsieur le Maire** lui rappelle que la commune n'est pas compétente pour ce domaine, que le débat a lieu au sein de la Communauté de Communes Flandre Lys et du SMICTOM, qu'il n'a pas le pouvoir de décision. Il revient ensuite sur les déchèteries nouvelle génération précisant que grâce aux nouvelles technologies il n'y a pas d'odeur ni de nuisance sonore, et qu'il y a lieu de réaliser un habillage paysager pour le bien être des riverains. Il souligne que les Mervillois sont de mauvais trieurs de recyclage, si l'on examine les chiffres établis par le SMICTOM.

**Monsieur LORIDAN** pense que beaucoup de Mervillois ne comprennent pas leur facturation et la façon dont il faut trier. Il estime que les ambassadeurs de tri sont essentiels.

**Monsieur le Maire** propose d'organiser une réunion publique.

**Madame DI PENTA** estime que les gens ne voient pas leurs efforts récompensés sur leurs factures. Elle ne pense pas que ce soit en les infantilisant que cela arrangera les choses.

**Madame DELANSAY** fait remarquer que l'éducation joue un rôle important. Elle ajoute que même si la commune n'est pas compétente, elle estime que rien ne puisse empêcher le débat afin de faire remonter les idées en Communauté de Communes Flandre Lys.

**Monsieur le Maire** propose de créer une commission spéciale par la suite.

**Madame DELANSAY** se satisfait de cette idée.

**Madame DI PENTA** revient ensuite sur la cérémonie qui aura lieu fin août en hommage à Louis Bassement. Elle souhaite savoir s'il est prévu des actions de prévention pour éviter que ce drame se reproduise. La liste Agir Ensemble Pour Merville propose une plaque commémorative à l'endroit de l'accident.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit du 3<sup>ème</sup> accident. Il ajoute qu'il ne faut pas commettre d'impair. Il fait remarquer que la prévention est faite mais que les panneaux « baignade interdite » sont régulièrement jetés à l'eau. La police effectue des contrôles réguliers.

**Madame DI PENTA** pense qu'une plaque commémorative peut dissuader davantage.

**Madame BOUVET** signale que les jeunes n'entendent pas.

**Madame DELANSAY** insiste sur le fait qu'il faut continuer la prévention même s'ils ne veulent pas entendre.

**Madame DI PENTA** indique habiter rue Régnier Leclerc et voir régulièrement des jeunes sauter de la passerelle. Elle signale s'arrêter systématiquement afin de dissuader les jeunes et continue de le faire malgré leurs nombreuses insultes.

**Monsieur le Maire** précise s'être rapproché des Voies Navigables de France et que ces derniers lui ont assuré que cet endroit est aux normes. Il fait également de nombreux rappels sur les dangers de la baignade.

Fait à Merville, le 24 Juillet 2020

**Le Maire,  
Joël DUYCK**

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Merville. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'MAIRIE DE MERVILLE' at the top and '58480' at the bottom. A large, stylized signature in blue ink is written over the seal, extending to the right.